

Plan d'études cadre master psychomotricité

Domaine : Travail Social

Filière : Psychomotricité

1. Intitulé de module : Conduite et analyse du projet d'intervention_M15 2021-2022

Code : T.PM.SO354.415.F.20

Type de formation : Master

Niveau : module de base

Type : module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : 4^{ème} semestre du MSc en Psychomotricité

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français

3. Pré-requis

Le module ne peut être validé avant la réussite du module Projet d'intervention en psychomotricité (M12).

4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module fait partie de l'axe *Formation pratique et approche clinique*. Il permet aux étudiant-e-s de mettre en œuvre et évaluer un projet d'intervention en réponse aux besoins et caractéristiques d'un terrain spécifique, dans une perspective réflexive, en s'appuyant sur leurs connaissances théoriques et méthodologiques, ainsi que sur leurs compétences professionnelles et scientifiques.

Objectifs d'apprentissage :

1. Mettre en œuvre, adapter et évaluer son projet d'intervention sous l'angle de l'approche psychomotrice
2. Analyser les résultats obtenus et faire des recommandations concernant leurs perspectives en psychomotricité
3. Affirmer son identité professionnelle dans un contexte d'interprofessionnalité

Compétences cibles¹ :

1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes
 - **1b** : Repérer les facteurs neuro-sensori-moteurs, relationnels et sociaux qui influencent l'instrumentation du corps
 - **1c** : Créer un environnement favorable dans les interactions, en mobilisant et ajustant ses propres ressources psychocorporelles
 - **1e** : Intégrer dans sa posture professionnelle les cadres légaux, les principes éthiques, la déontologie professionnelle et les règles institutionnelles
2. Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes
 - **2b** : Evaluer les besoins des usagers, ainsi que planifier et conduire ses interventions en les co-construisant avec l'entourage et le réseau
 - **2d** : Favoriser le développement des ressources psychomotrices des usagers

¹ se référer au référentiel de compétences (présenté dans le plan d'étude cadre) le profil des compétences cible du master (en annexe 1 du plan d'étude cadre)

3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles

- **3a** : Analyser et reconnaître les enjeux et caractéristiques des différents contextes dans lesquels la psychomotricité est présente
- **3b** : Appuyer les choix, les priorités et contenus de ses interventions sur les données scientifiques ainsi qu'analyser les difficultés et ressources de chaque situation
- **3c** : Apporter et argumenter le point de vue de la psychomotricité lors des évaluations et/ou décisions interprofessionnelles
- **3d** : Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations

4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des usagers ou des usagers

- **4a** : Coopérer au sein des réseaux en vue de définir des modes et priorités d'intervention ainsi que d'assurer une cohérence des projets et des actions
- **4b** : Participer au développement d'une compréhension partagée et de complémentarités intra et interprofessionnelles

5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique

- **5a** : Porter un regard critique sur son action afin de faire évoluer ses pratiques et mécanismes de réflexion ainsi que ses modes relationnels et corporels
- **5b** : Mettre en discussion de nouveaux modèles d'intervention avec les fondements théoriques et pratiques de la profession
- **5c** : Identifier ses besoins en matière de développement professionnel et mettre en œuvre les actions nécessaires

6. Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société

- **6a** : Participer au développement du domaine de la psychomotricité à partir des résultats de l'étude pluridisciplinaire des pratiques

7. Communiquer de manière claire et appropriée oralement et par écrit auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés

- **7a** : Participer au développement de la profession par la diffusion des pratiques fondées et des résultats de l'innovation professionnelle
- **7c** : Structurer ses interventions et maîtriser la communication orale ainsi que les différentes formes d'écrits

5. Contenu et formes d'enseignement

Ce module de formation pratique et clinique favorise la conduite du projet d'intervention en autonomie sur le terrain. Il donne des outils aux étudiant-e-s pour conduire réaliser et évaluer leur projet d'intervention en psychomotricité. Il est organisé entre temps de pratique sur le terrain et d'enseignement à l'école, dans la continuité du module *Projet d'intervention* (M12) :

- Formation et encadrement sur le terrain par la praticienne formatrice ou le praticien formateur, personne de référence dans l'institution où se déroule le projet
- Suivi, réalisation et évaluation de projet (D. Danesin Démarest, M. De Monte, A-F. Wittgenstein Mani et S. Wampfler Bénayoun)
- Conception, conduite et analyse du projet d'intervention :
 - Responsabilité, et communication professionnelles (A-F. Wittgenstein Mani, A. Kaenzig et J. Foehr)
 - Réseau et collaboration (S. Salamin)
- Ateliers de suivi de réalisation de projets (D. Danesin Démarest, M. De Monte, A-F. Wittgenstein Mani)
- Analyse de la pratique psychomotrice des projets d'intervention (thérapeutes en psychomotricité enseignant-e-s de la filière, praticien ou praticienne formatrice de terrain ou vacataires)

Le module implique une présence régulière sur le terrain qui favorise la collaboration et la co-construction. Les temps de présence sont équivalents à 16 demi-journées au minimum incluant les temps d'intervention en psychomotricité auprès des personnes concernées par le projet (patient-e-s, bénéficiaires, personnel, entourage, etc) ainsi que des temps de travail en commun, des temps d'information voire de formation aux équipes, des temps d'analyse de la pratique.

La formation à l'école articule perspectives théorique, méthodologique et clinique.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Le module est validé par :

- la présence sur le terrain et aux séminaires du module,
- l'implication dans les activités du module et du portfolio,
- un résultat suffisant à chacune des deux modalités d'évaluation sommative :
 - un dossier écrit d'analyse et d'évaluation du projet d'intervention en psychomotricité de l'étudiant-e/ du binôme évalué par la filière,
 - sa présentation orale au partenaire de terrain ainsi qu'à la référente ou au référent de la filière qui l'évaluent.

La notation du module correspond à la moyenne des deux évaluations.

Le cadre de l'évaluation est présenté aux étudiant-e-s au début du semestre de printemps.

La présence est obligatoire respectivement à hauteur de 80% minimum du temps de présence prévu sur le terrain. En cas d'absence (justifiées ou non) correspondant à plus de 20% du nombre d'heures prévu sur le terrain, l'étudiant-e devra effectuer un travail complémentaire ou un complément de temps de présence sur le terrain. La réalisation de ce complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Les cas particuliers restent réservés.

L'implication dans l'ensemble des activités du module et dans la réalisation du portfolio est requise. Lorsque celle-ci fait défaut du point de vue d'un-e enseignant-e, l'étudiant-e peut être convoqué-e à un entretien afin d'évaluer et de régulariser la situation.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Modalités de répétition

L'étudiant-e qui obtient la note F à au moins une partie de l'évaluation sommative doit répéter les activités du module concernées par l'échec. La répétition prendra une autre forme que la répétition des activités du module. Cette forme est décidée par l'enseignant-e référent-e conjointement avec le coordinateur et la coordinatrice de module, est soumis à validation au colloque de filière. Elle aura lieu après le 4^{ème} semestre, impliquant un allongement des études dans le cadre du maximum réglementaire de 8 semestres.

Dans le cas où l'étudiant-e obtient la notation F à la deuxième passation, il-elle est en situation d'échec définitif et est exclu-e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

8. Remarques

Le projet d'intervention peut être réalisé individuellement ou en binôme.

9. Bibliographie

La bibliographie du module sera enrichie tout le long du semestre dans les enseignements et sur la plateforme Moodle, ou en cours par les enseignant-e-s.

10. Enseignant-e-s

- La praticienne formatrice ou le praticien formateur de terrain

- Les membres du corps professoral de la filière ou les vacataires, thérapeutes en psychomotricité, assurant l'analyse de la pratique psychomotrice en petit groupe
- Délia Danesin-Démarest, Anne-Françoise Wittgenstein Mani, Marco De Monte (Réfèrent-e de la filière et séminaires de suivi de la réalisation des projets)
- Sylvie Wampfler-Benayoun, Aymone Kaenzig, Jonas Foehr, Sandrine Salamin intervenant-e-s dans les enseignements

Coordinateur et coordinatrice de module : Marco De Monte et Anne-Françoise Wittgenstein Mani

Descriptif validé par la responsable de filière, février 2022